

2017.37
nomenclature : 3.2

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**CESSION PAR LA SCI D'ANGELIER D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
CADASTRÉE AD243 SITUÉE RUE D'ANGELIER À COGNAC AU PROFIT DE LA
VILLE DE COGNAC** **2017.37**

La SCI d'Angelier propriétaire d'un immeuble situé 10 Rue d'Angelier souhaite céder à la Ville, la partie traitée en trottoir et en voirie et intégrée à la parcelle cadastrée AD243.

Cette cession d'une surface d'environ 30 m² interviendrait à titre gratuit, les frais étant à la charge de la Ville.

La commission d'Aménagement du Territoire a émis un avis favorable le 14 février.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ACCEPTE la cession gratuite de la parcelle cadastrée AD243 pour partie d'une surface de 30 m2 environ appartenant à LA SCI D'ANGELIER.

2017.37
nomenclature : 3.2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître TATER Emmanuel, notaire à Cognac.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS